

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs :

Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE  
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

RAPPORT N° 140304-18-ECO

REÇU

**PONT BASCULE INTERCOMMUNAL :**  
**MODALITÉS D'UTILISATION - TARIFS**

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

M. LEES précise que la CCPO vient de faire l'acquisition d'un pont bascule, propriété initialement de la commune de Lédeux qui en assure aussi la gestion.

Des constats ont été engagés avec le maire de Lédeux pour comprendre les modalités de gestion d'un équipement qui, a fortiori, présente une vocation d'utilisation intercommunale.

Situé à proximité du Centre de Collecte, de la CUMA et de la déchetterie (cf plan ci-joint), il pourra être utilisé par les coopératives concernées utilisatrices du site et bien sûr par un certain nombre d'agriculteurs locaux.

La commune de Lédeux est d'accord pour continuer la gestion administrative du Pont Bascule. Une régie de recettes sera créée, la secrétaire de mairie étant chargée de la tenue de cette régie pour le compte de la CCPO.

Pour faciliter la gestion 2014, il est proposé de maintenir à l'identique les tarifs d'abonnement et de pesées ci-après :

Carte d'abonné : 7,62 €

Pesées :

de 1 à 6 tonnes : 3,10 €  
de 6 à 12 tonnes : 3,80 €  
de 12 à 20 tonnes : 4,60 €  
de 20 à 35 tonnes : 5,30 €  
de 36 à 50 tonnes : 6,10 €

Les charges de fonctionnement du Pont Bascule sont environ de 2000 euros recouvrées à 50% par les droits d'usage.

Oùï cet exposé,

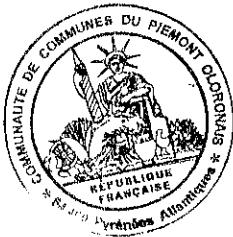
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les modalités de gestion et d'utilisation du Pont Bascule
- **ADOpte** les tarifs publics 2014 ci-dessus mentionnés.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Le Président



Affiché le 24/03/14



Jean-Etienne GAILLAT

REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE